

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 20

Procurations : 7

**Votants : 27**

L'an deux mil vingt cinq

Le : **26 mai**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **20 mai 2025**

**OBJET : D2025-4-6**

Adhésion à l'option Pare  
feux école de l'ATD 16

**Présents** : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P

**Ont donné procuration** : CHASLARD B à JOUANNET J ; DULAIS N à URBAJTEL P ; IMARD C à ROUHIER D ; MOINARD BOUTENEGRE M à Séverine LACOURARIE ; THOS F à GUERIN S ; VIEUILLE R à HELION P ; VRIET L à BOUCHERIT D

**Secrétaire de séance** : Michel GAUDILLIERE

Jusqu'alors, la sécurité de navigation sur internet des élèves des écoles était assurée par l'Education Nationale. Leur système étant devenu obsolète, l'ATD16 propose une option permettant de renforcer la sécurité informatique dans nos écoles.

Il est possible d'adhérer à la mission "Pare-feux – école" inclus notamment les services suivants :

- Dimensionnement initial et évolution dans le temps
- Supervision, analyse de la sécurité et mises à jour
- Sauvegarde et restauration de la configuration à chaque modification
- Intervention et remplacement en cas de défaillance matérielle
- Un pare-feu est mis à disposition par site disposant d'un accès internet

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :**

- **de souscrire à la mission optionnelle "Pare-feux -Ecole"**
- **d'approuver le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante**
- **de préciser que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et règlement intérieur de l'ATD 16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 27 mai 2025**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 27 mai 2025**

Le Maire,